

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 06 JUILLET 2022

Le 06 Juillet 2022 à 14h00, les adhérents de l'AEMA se sont réunis sur convocation à la salle des fêtes de la Commune des Portes-en-Ré, sous la présidence de Jean-François BEYNAUD.

Ordre du Jour

- Introduction du Président et nomination de 2 scrutateurs
- Validation du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021
- Le mot du Président : rapport Moral et d'Activité : **Vote**
- Principaux travaux et actions 2021
- Compte de Gestion et Compte Administratif 2021 : **Vote**
- Budget Primitif 2022 : **Vote**
- Situation financière et projections
- Rôle des taxes 2022 : **Vote**
- Renouvellement du Tiers Sortant : **Vote**
- Paroles aux invités
- Questions diverses et débat

Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte et demande la nomination de 2 scrutateurs volontaires.

Madame Marinette CAILLAUD et la Mairie de Saint Clément des Baleines représentée par Madame Lina BESNIER, Maire, adhérents à jour de leur cotisation, acceptent.

Le Président remercie de leur présence Patrick RAYTON, Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et Maire de La Couarde sur Mer, Frédéric MILHIET, Attaché Parlementaire du Député d'Olivier FALORNI, Hélène DEZALAY représentant la Trésorerie Publique de La Rochelle, Etienne CAILLAUD, représentant la Mairie d'Ars-en-Ré, Lina BESNIER, Maire de Saint-Clément des Baleines, Hervé ROCHETEAU représentant la Mairie des Portes en Ré, Christophe PENOT représentant la Mairie de Saint-Clément des Baleines, Annabelle GAUDIN, Directrice des Services Techniques de la Communauté de Communes, Louis MERLIN, Président de l'Association des Producteurs de Sel de l'Île de Ré, Nicolas BECAUD Président de la Coopérative des Sauniers, Jean-Christophe LEMESLE, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges, Bruno BOULETREAU représentant le Service de Démoustication du Département de la Charente-Maritime.

Le Directeur Pierrick FRANCOIS et les membres suivants du Conseil Syndical sont présents : Jean-Bernard ANSOUD, Jean-François BEYNAUD, Patrick RAYTON représentant la Communauté de Communes de l'Île de Ré, Nicolas BECAUD représentant la Coopérative des Sauniers

Sont excusés : Amélie de MONTCHALIN, Ministre de la Cohésion des Territoires, Nicolas BASSELIER, Préfet de la Charente-Maritime, Sylvie MARCILLY, Présidente du Département de la Charente-Maritime, Lionel QUILLET, Président de la Communauté de Communes et Maire de Loix, , Patrice RAFFARIN, Conseiller départemental au Département de la Charente-Maritime, Gisèle VERGNON, Maire de Sainte-Marie de Ré, Gérald LABEY, Directeur de la Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime, Stephan COUROUX, Département de la Charente-Maritime

Lecture du PV de l'Assemblée des Propriétaires 2019

Le Président ouvre la séance en précisant que l'année 2021 a été délicate du fait de l'épidémie de Covid19.

Le Président Jean-François BEYNAUD fait lecture du PV de l'Assemblée des propriétaires 2021. Il ajoute que quelques exemplaires papiers du PV intégral de la précédente assemblée sont à la disposition des adhérents souhaitant en prendre connaissance, et qu'une version intégrale peut également leur être envoyée par e-mail sur simple demande.

Le compte rendu présenté par Jean-François BEYNAUD est accepté, sans observations.

Rapport Moral et Activités du Président.

Le Président présente son rapport moral et d'activités. Il rappelle les difficultés de 2020 et 2021 avec l'organisation de Conseil Syndicaux réalisés en visioconférence. Du fait de ce contexte, l'AEMA a dû et doit encore faire face à des problèmes d'approvisionnement en matériaux, des annulations et des reports massifs de chantiers. Jean-François BEYNAUD indique de plus l'AEMA n'était pas éligible aux aides financières de l'Etat et que l'AEMA a dû se débrouiller seule. Frédéric MILHIET prend la parole et explique que si cela devait se reproduire, il se propose d'agir au niveau des parlementaires. Le Président le remercie pour cette intervention et pour sa proposition.

Le Président rappelle les principaux objectifs de l'AEMA qui :

- Réalise des travaux de construction, d'entretien, d'amélioration et de gestion de l'ensemble des ouvrages du réseau hydraulique, chenaux et ruissons, en vue de permettre le boire et le déboire des bassins, la collecte et l'évacuation du doucin ainsi que la protection des terrains syndiqués dans l'intérêt général des propriétaires etc...
- Favorise les activités salicoles, conchyloles, agricoles, ou autres cultures marines, dans un objectif de valorisation économique du territoire et dans le meilleur respect des conditions de préservation de la biodiversité
- Intervient dans les questions touchant à la qualité des eaux imposée par la réglementation en vigueur
- Assiste ses adhérents dans le montage des dossiers administratifs
- Met en œuvre ou prend part à toute action ou réalisation d'intérêt collectif ou particulier entraînant une amélioration de ses missions

Le Président évoque ensuite les principales activités de l'AEMA et la forte diversité des compétences et connaissances internes.

- Entretien et réhabilitation de Marais Salant
- Gestion des algues vertes
- Entretien et confection de claires ostréicoles
- Protection de berges de chenaux

- Amélioration hydraulique et gestion des ouvrages
- Entretien du réseau pluvial
- Traitement des plantes envahissantes
- Arrachage et traitement de ferrailles ostréicoles
- Fauche de bosse de marais
- Conseil en aquaculture – Commandes groupées adhérents
- Montage des dossiers réglementaires

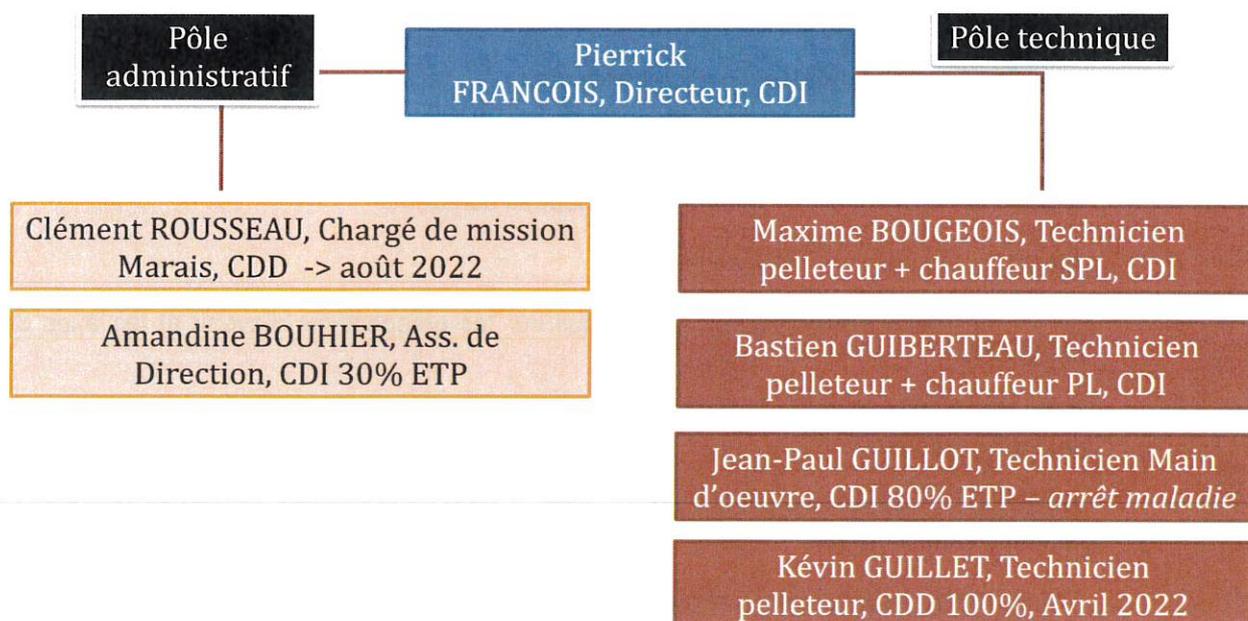
Le rapport du Président se poursuit sur les perspectives d'avenir et les axes de travail à développer :

- Optimisation des dépenses de fonctionnement ; tout en préservant les conditions et outils de travail de notre personnel
- Réalisation d'un fort investissement en 2020 et 2021 (Achat d'une pelleteuse Volvo 14T puis d'un nouveau camion MAN)
- Baisse des investissements prévus pour 2022
- Objectif 2021 : terminer l'année à l'équilibre
- 2021 : Conditions météorologiques favorables en début d'année : pas d'arrêt d'activité dû aux intempéries. Planning de charge complet jusqu'au mois d'octobre 2021.
- Visibilité réduite sur le planning de 2022. -60 % de commande à la même date par rapport à l'année dernière

Le Président explique ensuite que le bureau de l'AEMA est sortant cette année et qu'un Conseil Syndical sera organisé le 7 Juillet 2022 entre les 9 membres élus afin d'élire le Président, le Vice-président, le Secrétaire et le Trésorier.

Au niveau des ressources humaines, le Président présentes l'organigramme des services et souligne l'investissement de chacun dans les activités de l'AEMA.

Membres du Conseil d'Administration élus



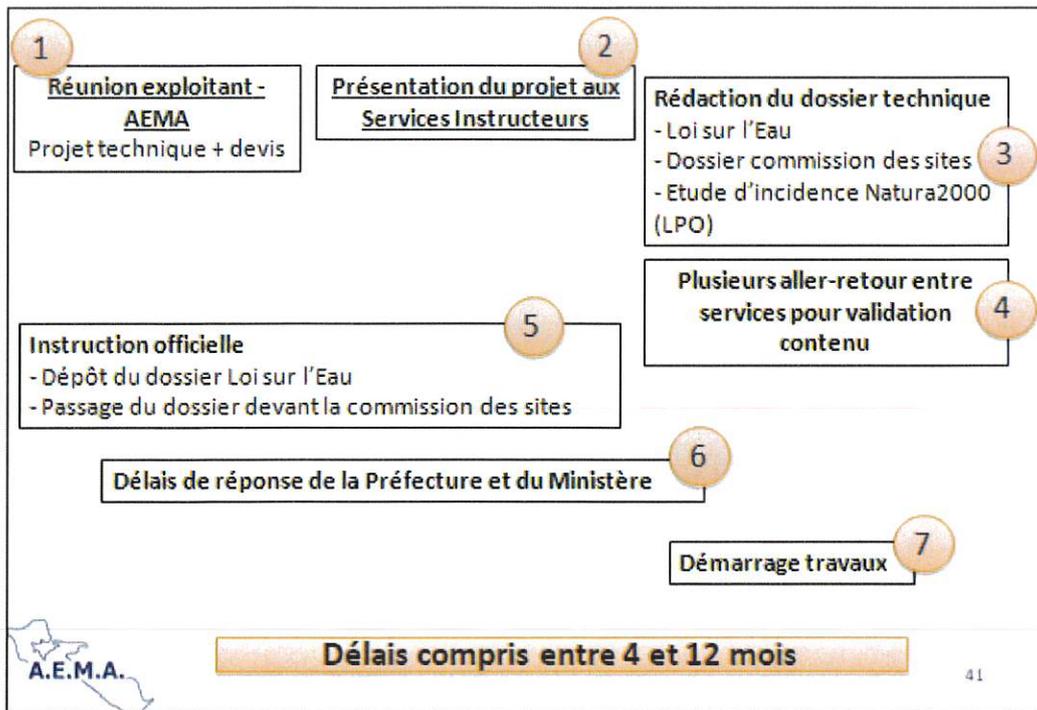
La parole est donnée à Pierrick FRANCOIS, Directeur de l'AEMA

Le Président de l'AEMA donne la parole à Pierrick FRANCOIS, Directeur de l'AEMA qui présente les principaux chantiers effectués en 2021 et leurs montants, montrant plusieurs photos à l'appui :

➤ Mairie de la Flotte- Algues	72 000 €
➤ Travaux adhérents divers	64 000 €
➤ Marais Salant Ile de Ré	52 000 €
➤ Plantes envahissantes – Sub CDC Ré/AEMA	42 000 €
➤ Réhabilitation Marais Salant Oléron	37 000 €
➤ Travaux Mairies divers	30 000 €
➤ Réhabilitation Marais Salant Ile d'Olonne	22 000 €
➤ Travaux d'urgences et d'intérêts communs	21 000 €
➤ CdCIR – Filet Loix	15 000 €
➤ RNN Lilleau des Niges	7 000 €

Monsieur Pierrick FRANCOIS informe également que des commandes groupées de crevettes et de daurades ont eu lieu.

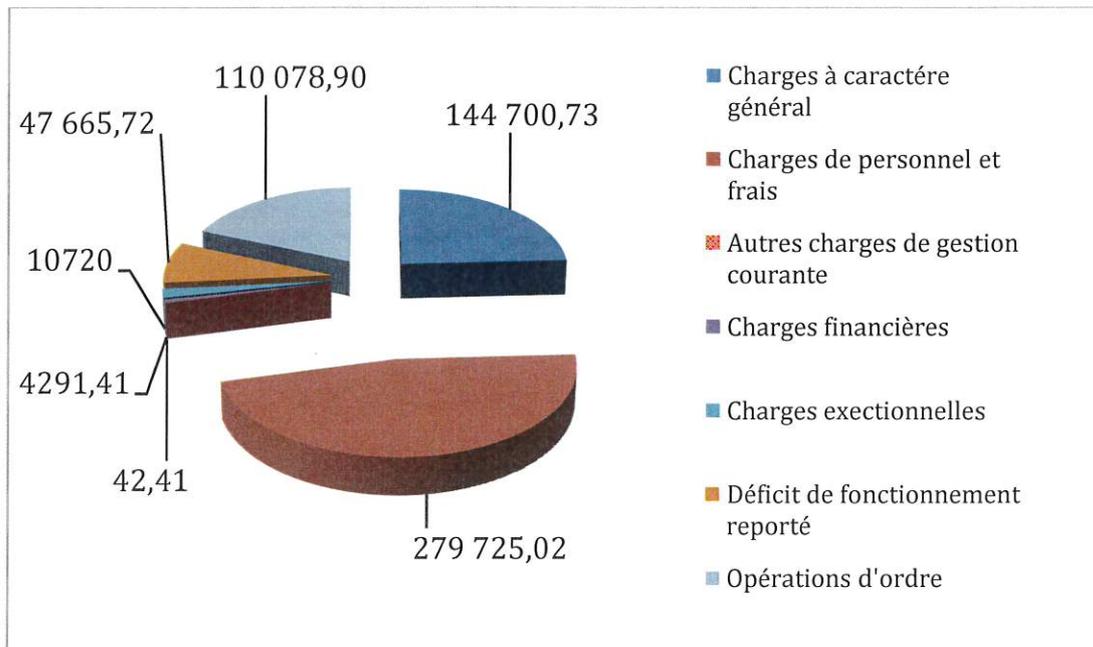
Le Directeur rappelle également l'importance du respect des procédures réglementaires. Il rappelle aux adhérents les différentes étapes entre la sollicitation d'un adhérent à l'AEMA jusqu'à la réalisation des travaux. Il précise que les marais de l'Ile de Ré sont d'une richesse extraordinaire et qu'il convient de les protéger.



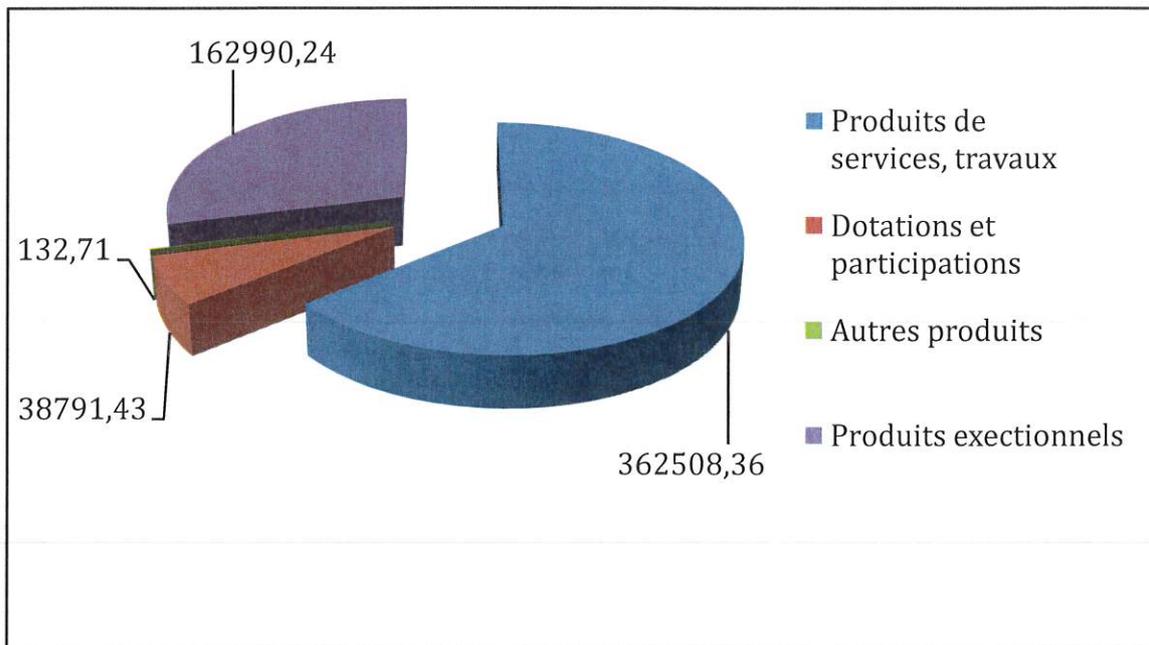
Compte de Gestion et Compte Administratif 2021

Le Directeur Pierrick FRANCOIS donne la parole au Trésorier Jean-Bernard ANSOUD qui présente le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021. Le Trésorier présente les données suivantes les graphiques suivants et indique que le détail des comptes est disponible à l'AEMA :

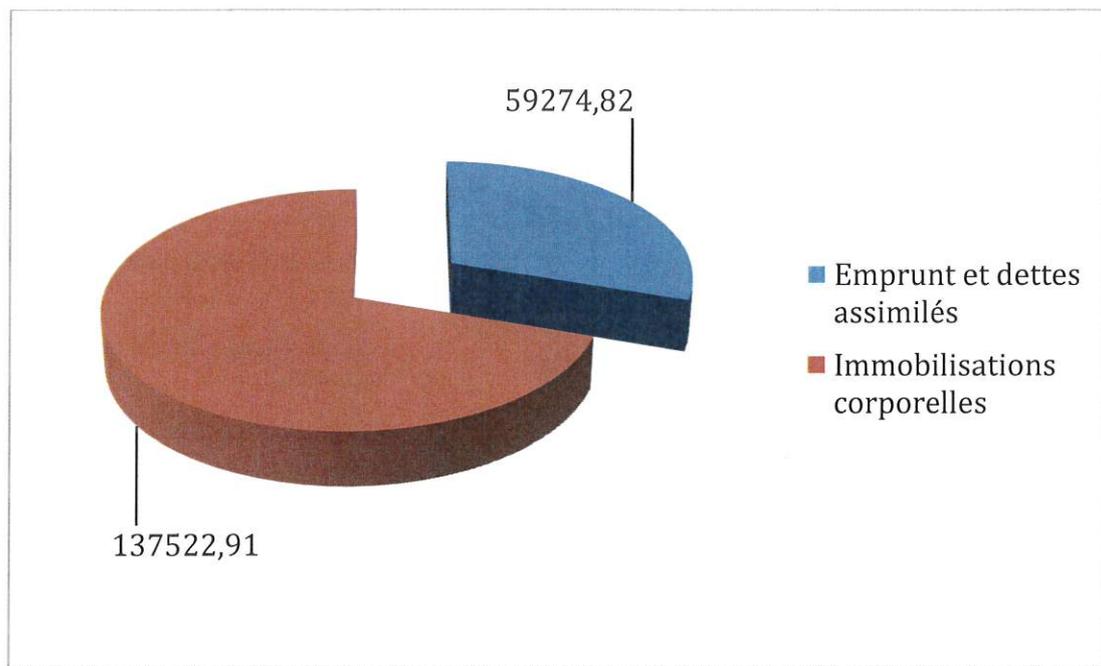
Dépense de fonctionnement



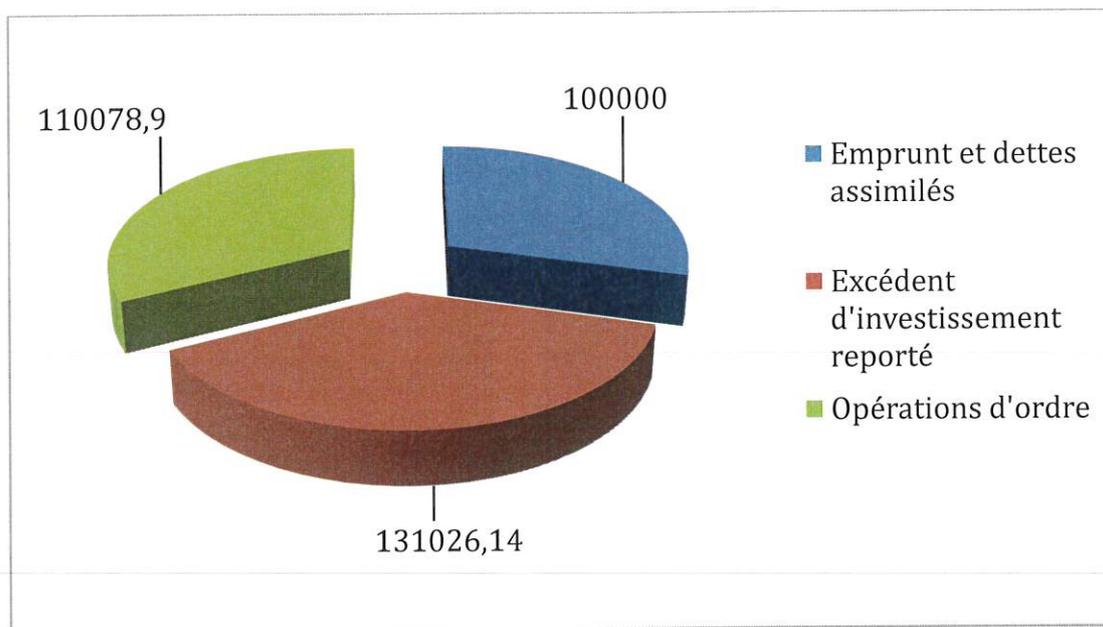
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



		Dépenses	Recettes
<u>Résultats cumulés</u>	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>597 224.19 €</u>	<u>564 422.74 €</u>
	<u>Section d'investissement</u>	<u>196 797.73 €</u>	<u>341 105.04 €</u>

Le Trésorier conclue en abordant le résultat de clôture de l'année 2021 qui est sur l'exercice de + 14 864.27 €

En considérant l'antériorité, l'année 2021 s'est clôturée à – 32 801.45 €

Après vote, l'Assemblée des propriétaires valide le Budget à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget Primitif 2022

Jean-Bernard ANSOUD détaille les différents articles budgétaires du budget primitif 2022. Il insiste sur la difficulté en début d'année de réaliser un budget prévisionnel avec les aléas géopolitique que nous connaissons actuellement. Il est notamment question du coût des matières premières, des combustibles et des délais de livraison des matériaux

Section de fonctionnement

DEPENSES	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	166 990 €	189 640 €
Charges de personnel	325 100 €	329 000 €
Autres charges de gestion courante	1 105 €	1 105 €
Charges financières	4 651.73 €	4 496€
Charges exceptionnelles	10 921€	2 200€
Dépenses imprévues	379.46 €	500 €
Report n-1	47 665.72 €	32 801.45 €
Opération d'ordre	127 717.09 €	87 007.15 €
TOTAL		646 749.60€

RECETTES	BP 2021	BP 2022
Produits des services	490 775 €	467 149.60 €
Dotations et participations	39 000 €	39 300 €
Produits de gestion courante	5 €	50 €
Produits exceptionnels divers et produits financiers	154 500 €	140 000 €
Atténuations de charges	250 €	250 €
TOTAL		646 749.60 €

Section d'investissement

DEPENSES	BP 2021	BP 2022
Immo corporelles	292 496.89 €	354 500 €
Emprunts et dettes	61 660.57 €	72 200 €
Dépenses imprévues	/	144.46€
TOTAL		426 844.46€

RECETTES	BP 2021	BP 2022
Emprunts et dettes	100 000 €	150 000 €
Excédent reporté	131 026.14 €	144 307.31 €
Produits de cessions d'Immo	/	45 530 €
Opérations d'ordre	127 717.09 €	87 007.15 €
TOTAL		426 844.46 €

Après vote et en l'absence de question, l'Assemblée des Propriétaires accepte le Budget Primitif 2021

Situation financière et projection sur les années 2022/2023

Le Directeur présente l'évolution la trésorerie. La trésorerie est un paramètre délicat car l'AEMA souffre des retards d'impayés et possède une trésorerie à -85 000 € au 06 juillet 2022. L'AEMA bénéficie d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour combler ces difficultés de trésorerie. Toutefois, le Directeur précise que l'AEMA est dans l'attente, courant juillet du versement de 50% de la subvention annuelle de la Communauté de Communes pour un montant de 151 000 €

Concernant la charge de travail, le Directeur ajoute que le planning de chantier est complet jusqu'à fin octobre 2022. Le Directeur précise qu'il garde toutefois des créneaux pour pouvoir intervenir en cas d'urgence.

En revanche, la visibilité est beaucoup plus restreinte pour 2023 avec aucune commande de chantier travaux. Toutefois, l'AEMA travaille sur plusieurs dossiers actuellement et notamment des quatre projets de réhabilitation de marais salant : deux sur l'île d'Oléron et deux sur l'île de Ré.

Le Directeur tient à faire une présentation de l'intervention menée en Avril et Mai 2021 par l'AEMA concernant l'échouage d'un filet à Loix suite à une sollicitation de la CdC de l'île de Ré. Le Président de l'AEMA prend la parole et remercie l'ensemble des acteurs qui ont œuvré sur cette intervention. Il remercie également la CdCIR pour sa confiance sur l'intervention.

Le Directeur évoque le CTvMA n°2. Il précise que la CdCIR a sollicité l'AEMA très tôt pour œuvrer conjointement sur ce dossier. Le CTvMA n°2 portera sur 6 années, dont la première année est 2022. Dès 2023, le montant des actions concernant l'AEMA devrait atteindre 430 000 € incluant une part d'autofinancement de 30 000 €.

L'AEMA est concernée par les actions de travaux dans les chenaux : curage et entretien de berges ; par le traitement des plantes envahissantes et par le traitement des animaux envahissants.

Concernant ce dernier point, le Directeur explique que depuis cette année, l'AEMA est compétente dans le piégeage des ragondins. Les résultats de cette première campagne de piégeage montrent une population de ragondins très importante et initialement largement sous-estimée. Le Directeur explique que le tissu de piège sera largement densifié l'année prochaine.

Enfin il explique que l'écrevisse de Louisiane est également présente sur l'île de Ré. Cette espèce intègre le plan de lutte contre les espèces invasives et l'AEMA va piéger cette espèce afin de mesurer son extension démographique.

Résultats des votes

Après vote, les Résultats de l'assemblée sont les suivants :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapport Moral et d'Activité	Unanimité	0	0
Compte de Gestion 2021	Unanimité	0	0
Compte Administratif 2021	Unanimité	0	0
Budget Prévisionnel 2022	Unanimité	0	0

Résultats du Renouvellement du tiers sortant

Le Président explique qu'il y a trois membres sortants et que les trois souhaitent renouvelant leur candidature. Il s'agit de Jean-François BEYNAUD, Alain HERAUDEAU et Etienne PAJOT. Le Président ajoute qu'il y a un siège vacant au sein du Conseil qui n'est aujourd'hui constitué que de 8 membres sur 9. Ainsi un quatrième siège est libre.

Le Président indique avoir reçu la candidature de François-Eric VAUCHEZ.

Le Président demande un vote. Ce dernier, à la demande de la salle, ce déroulera à bulletin secret.

	POUR
Jean-François BEYNAUD	104
Alain HERAUDEAU	106
Etienne PAJOT	102
François-Eric VAUCHEZ	51
Blanc	3

Les candidatures de Jean-François BEYNAUD, Alain HERAUDEAU, Etienne PAJOT et François-Eric VAUCHEZ sont donc acceptées

En 2022, le Conseil Syndical sera donc composé de 9 syndics sur 9 postes disponibles : Jean-Bernard ANSOUD, Nicolas BECAUD représentant la Coopérative des sauniers, Jean-François BEYNAUD, Alain HERAUDEAU, Jacques LEPAGE représentant La Ferme Marine des Baleines, Corinne MILLE-CLAIRE représentant le Lycée Maritime, Patrick RAYTON représentant la Communauté de Communes de l'île de Ré et François-Eric VAUCHEZ.

Rôle des taxes

Le Président et le Directeur évoquent ensuite le rôle des taxes. Le Président explique que le Conseil Syndical de l'AEMA propose le maintien de la formule votée en 2021 soit :

- 15 € de cotisation annuelle
- 22 € H.T./an par hectare

La proposition est donc validée, personne ne réclamant une augmentation de la taxe.

Paroles aux invités et Questions diverses

Patrick RAYTON prend la parole pour évoquer les marais. Il rappelle l'investissement réalisé par la Collectivité pour que les marais vivent. Il aborde le sujet du CTvMA n°2 et indique que ce projet est primordial pour la CdCIR et l'AEMA. Il apporte son soutien à l'AEMA qu'il considère comme la cheville ouvrière des marais de l'île de Ré.

Etienne CAILLAUD prend la parole pour remercier l'AEMA pour leur travail. Il rappelle qu'en cas de submersion marine c'est l'AEMA qui est implanté sur le territoire et qui sera en mesure d'intervenir rapidement.

Le Trésorier, Jean-Bernard ANSOUD prend la parole et explique que le curage des chenaux qui va avoir lieu dans le cadre du CTvMA va produire un volume d'eau très important en boire et en déboire. Or, les chenaux qui alimentent les marais sont pour la plupart perpendiculaires au chenal principal du fier d'Ars en mer. Une fois curés, les chenaux de marais, riches d'une hydraulique plus performante vont venir heurter les sédiments le long du chenal principal ce qui va accélérer la remise en suspension des matières et provoquer l'envasement. Jean-Bernard ANSOUD indique qu'il serait pertinent d'inclure une opération de désenvasage du chenal du fier avant que ne démarre l'entretien des chenaux de marais.

Etienne CAILLAUD prend la parole et répond qu'un Bureau d'étude a été sollicité pour répondre à cette problématique. La Mairie est actuellement dans l'attente des résultats. Ces derniers seront communiqués dès qu'ils seront disponibles.

Christophe PENOT prend la parole et remercie l'AEMA pour leur disponibilité et la qualité des échanges avec la Mairie.

Hervé ROCHETEAU prend la parole et évoque les travaux réalisés en ce moment par l'AEMA. Ces derniers concernent la reprise de fossés pluviaux.

Louis MERLIN prend la parole et rappelle la nécessité pour les sauniers d'avoir une structure comme l'AEMA. L'AEMA est unique et le lien entre sauniers et AEMA doit rester aussi fort qu'il l'est aujourd'hui.

Ces propos sont confirmés par Nicolas BECAUD qui évoque les liens entre la Coopérative des sauniers de l'île de Ré et l'AEMA.

Messieurs REGRENY et VAUCHEZ interpellent les élus sur la situation des digues de protection à la mer, notamment celle du fier d'Ars entre Ars-en-Ré et Les Portes en Ré.

Le dossier suit actuellement son cours au niveau National mais rencontre des difficultés d'instruction.

Monsieur GOUMARD interpelle les élus sur un cas de camping sauvage sur un marais à Mouillebarbe à Ars-en-Ré

La Mairie d'Ars-en-Ré, informée, va traiter le dossier rapidement.
La difficulté pour les saisonniers de se loger est également abordée.

Madame Marie-José DORIN prend la parole et interpelle l'AEMA sur un problème de prise d'eau sur son marais au niveau du chenal des Bonnes-Sœurs Rouges. Elles demandent une intervention de l'association car il y a un risque hydraulique évident et ajoute qu'il s'agit d'un tuyau posé par l'AEMA il y a 20 ans environ. Pierrick FRANCOIS répond qu'il s'est rendu sur place mais que l'AEMA et la CdCIR ne peuvent pas financer une intervention sur des ouvrages hydrauliques privés. Par ailleurs, il indique que l'AEMA ne peut pas réaliser gracieusement une intervention alors que les travaux initiaux ont été réalisés il y a 20 ans. Madame DORIN refuse le paiement des travaux.

Le Président donne la parole à Bruno BOULETTEAU du Service Démoustication du Département de la Charente-Maritime. Bruno BOULETTEAU explique qu'en cas de problème de moustique, il peut se rendre sur place pour réaliser des études et des analyses. Il précise que son intervention est gratuite.

Il poursuit en expliquant qu'il va contacter prochainement l'AEMA pour un problème de gestion de marais, provoquant une forte arrivée de moustiques.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 16h30 et convie les participants à un pot de l'amitié sans alcool.

Le Secrétaire
Jacques LEPAGE

Le président
Jean-François BEYNAUD

